



## FEMMES ET SPORT AU CANADA CANADIAN WOMEN & SPORT

### FEMMES ET SPORT AU CANADA

### POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

#### Généralités

1. Contexte. La confidentialité des renseignements personnels est régie par la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) du gouvernement fédéral. La présente politique décrit comment Femmes et sport au Canada recueille, utilise, protège, divulgue et supprime les renseignements personnels et confirme l'engagement de Femmes et sport au Canada à recueillir, utiliser et divulguer les renseignements personnels de manière responsable. Cette politique est fondée sur les normes imposées par la LPRPDE et l'interprétation de ces responsabilités par Femmes et sport au Canada.
2. Objet. Cette politique gouverne la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels dans le cadre des activités commerciales d'une manière qui reconnaît le droit à la confidentialité des personnes en ce qui a trait à leurs renseignements personnels et au besoin de Femmes et sport au Canada d'utiliser ou de divulguer les renseignements personnels.
3. Définitions. Les mots ci-dessous signifient ce qui suit dans le contexte de la présente politique :
  - a) « *Activité commerciale* ». Tout geste, comportement ou transaction ayant un caractère commercial.
  - b) « *Adresse IP* ». Étiquette numérique attribuée à des dispositifs électroniques faisant partie d'un réseau informatique qui communiquent entre eux en utilisant un protocole Internet.
  - c) « *Renseignements personnels* ». Tout renseignement sur la personne portant sur ses caractéristiques personnelles, dont le genre, l'âge, le revenu, l'adresse de son domicile ou son numéro de téléphone, son origine ethnique, sa situation familiale, son historique de santé et son état de santé.
  - d) « *Représentants* ». Membres, directeurs, dirigeants, membres de comités, employés, bénévoles, gestionnaires et entrepreneurs

#### Application de cette politique

4. Application. Cette politique s'applique aux représentants en ce qui a trait aux renseignements personnels recueillis, utilisés et divulgués pendant une activité commerciale liée à Femmes et sport au Canada.
5. Décisions en matière de politique. Le conseil d'administration de Femmes et sport au Canada aura l'autorité d'interpréter les dispositions contradictoires, ambiguës ou nébuleuses de la présente politique, sauf comme prévu par la Loi.

#### Obligations

6. Obligations statutaires. Femmes et sport au Canada est régie par la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* pour tout ce qui a trait à la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels.



7. Obligations supplémentaires. En plus de respecter les dispositions de la Loi, Femmes et sport au Canada et ses représentants s'acquitteront également des obligations supplémentaires prévues dans cette politique. Les représentants de Femmes et sport au Canada ne doivent pas :
- divulguer de renseignements personnels à un tiers au cours d'une activité commerciale ou d'une transaction, à moins que cette activité commerciale, transaction ou autre intérêt fasse l'objet d'un consentement donné en connaissance de cause, conformément à cette politique;
  - se mettre intentionnellement en position d'être obligés de divulguer des renseignements à une organisation;
  - divulguer, dans le cadre de leurs tâches officielles, des renseignements personnels à des membres de leur famille, à des amis ou à des collègues ou à des organisations dans lesquelles des membres de leur famille, des amis ou des collègues ont un intérêt;
  - tirer un avantage personnel de renseignements personnels qu'ils ont acquis dans le cadre de leurs tâches au service de Femmes et sport au Canada;
  - accepter un cadeau ou une faveur pouvant être vu comme ayant été donné en prévision ou en reconnaissance de la divulgation de renseignements personnels.

### **Responsabilité**

8. Agent du service de la protection de la vie privée. L'agent du service de protection de la vie privée est responsable de l'application de cette politique et du suivi de la collecte de renseignements et de la sécurité des données, et de veiller à ce que le personnel reçoive la formation nécessaire en ce qui a trait aux questions de vie privée et aux responsabilités qui s'y rapportent. Communiquez avec l'agent du service de la protection de la vie privée à l'adresse suivante :

Femmes et sport au Canada  
a/s Allison Sandmeyer-Graves, DG  
970, rue Queen Est, boîte postale 98162  
Toronto (Ontario)  
M4M 1J0  
Canada

9. Tâches. L'agent de la protection de la vie privée :
- établit des procédures pour protéger les renseignements personnels;
  - établit des procédures pour accueillir les plaintes et les questions, et y répondre;
  - maintient un dossier de toutes les personnes ayant accès à des renseignements personnels;
  - veille à ce que les fournisseurs tiers respectent cette politique;
  - forme le personnel et l'informe des politiques et pratiques de confidentialité de Femmes et sport au Canada
10. Employés. Femmes et sport au Canada a la responsabilité de garantir que les employés, les entrepreneurs, les agents et autres membres de Femmes et sport au Canada respectent la *Loi* et cette politique.

### **Objet de la collecte**

11. Objet. Des renseignements personnels peuvent être recueillis auprès des représentants actuels et des représentants possibles aux fins suivantes, sans s'y limiter :
- la réception de communications de Femmes et sport au Canada concernant des nouvelles électroniques, des courriels, des bulletins, des demandes de dons, des factures, des avis, des ventes de marchandises, des infolettres, des programmes, des événements et des activités;



- b) la saisie de données dans la banque de données de l'Association canadienne des entraîneurs afin d'attribuer des points de formation personnelle du PNCE pour la formation effectuée;
- c) la mise en place du programme de vérification de Femmes et sport au Canada;
- d) la promotion et la vente de marchandise;
- e) une urgence médicale;
- f) l'organisation de voyages;
- g) l'inscription aux programmes, à la formation ou à des événements de Femmes et sport au Canada;
- h) le suivi technique, la formation, les besoins éducatifs, les publications dans les médias et la promotion du sport;
- i) l'achat d'équipement, de manuels, de ressources et d'autres produits;
- j) la publication d'articles, les relations médiatiques et la publication sur le site Web de Femmes et sport au Canada, les étalages et les affiches;
- k) la détermination des caractéristiques des membres et des besoins des programmes;
- l) la participation à la mesure et à l'évaluation, par exemple des sondages, des groupes témoins et des entrevues;
- m) la gestion de la paie, des avantages sociaux, des réclamations d'assurance et des enquêtes par les assurances;
- n) la publication d'images, de ressemblances ou de caractéristiques favorisant l'identification afin de promouvoir Femmes et sport au Canada sur leur site Web, leurs étalages et leurs affiches.

12. Objets non connus. Femmes et sport au Canada obtiendra le consentement des personnes lorsque les renseignements personnels doivent être utilisés dans des activités commerciales n'ayant pas été identifiées précédemment. L'information concernant le moment et la manière dont le consentement a été obtenu sera recueillie.

### **Consentement**

13. Consentement. Femmes et sport au Canada obtiendra le consentement des personnes par des moyens légaux lors de la collecte et avant l'utilisation ou la divulgation. Femmes et sport au Canada peut recueillir des renseignements personnels sans consentement lorsqu'il est raisonnable de le faire et que la loi le permet.

14. Consentement tacite. Les personnes qui fournissent des renseignements personnels à Femmes et sport au Canada consentent à ce que les renseignements soient utilisés aux fins indiquées dans cette politique.

15. Retrait. Toute personne peut en tout temps, et par écrit, demander à l'agent de la protection de la vie privée de retirer son consentement concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels sous réserve de peines légales ou contractuelles. Femmes et sport au Canada informera la personne des conséquences d'un tel retrait.

16. Tuteur légal. Le consentement ne peut pas être obtenu de personnes mineures, gravement malades ou mentalement incapables et doit donc être obtenu auprès d'un parent, du tuteur légal ou de la personne détenant une procuration pour cette personne.

17. Exceptions concernant la collecte. Femmes et sport au Canada n'est pas tenue d'obtenir de consentement pour la collecte de renseignements personnels dans les circonstances suivantes :



- a) il y va clairement des intérêts de la personne et que le consentement ne peut pas être obtenu dans les délais prescrits;
- b) la connaissance et le consentement mettraient en péril la disponibilité et l'exactitude des renseignements, et la collecte est nécessaire afin d'enquêter sur un bris de contrat ou une infraction à la loi fédérale ou provinciale;
- c) les renseignements sont recueillis à des fins journalistiques, artistiques ou littéraires;
- d) les renseignements sont publics, comme le précise la *Loi*.

18. Exceptions concernant l'utilisation. Femmes et sport au Canada ne peut utiliser les renseignements personnels sans la connaissance ou le consentement de la personne que dans les circonstances suivantes :

- a) lorsque Femmes et sport au Canada a des motifs raisonnables de croire que les renseignements pourraient être utiles dans le cadre d'une enquête sur une infraction à la loi fédérale ou provinciale ou une loi étrangère, et que les renseignements servent pour cette enquête;
- b) pour une urgence qui met en péril la vie, la santé ou la sécurité d'une personne;
- c) pour une étude ou des recherches statistiques ou académiques;
- d) lorsqu'ils sont publics, comme l'indique la *Loi*;
- e) s'il y va clairement des intérêts de la personne et que le consentement ne peut pas être obtenu dans un délai raisonnable;
- f) lorsque la connaissance et le consentement mettraient en péril la disponibilité et l'exactitude des renseignements, et que la collecte est nécessaire afin d'enquêter sur un bris de contrat ou une infraction à la loi fédérale ou provinciale.

19. Exceptions concernant la divulgation. Femmes et sport au Canada ne peut divulguer de renseignements personnels sans la connaissance ou le consentement de la personne que dans les circonstances suivantes :

- a) à un avocat représentant Femmes et sport au Canada;
- b) afin de percevoir le paiement d'une dette à Femmes et sport au Canada;
- c) afin de respecter une assignation, un mandat ou un ordre de la cour ou de toute autre instance compétente;
- d) à une institution gouvernementale ayant demandé les renseignements, fait connaître son autorité légale et indiqué que la divulgation est nécessaire à des fins d'application, d'exécution d'une enquête ou pour recueillir des renseignements en lien avec une loi fédérale, provinciale ou étrangère, ou que l'on soupçonne que l'information a un lien avec la sécurité nationale ou la tenue d'activités internationales, ou aux fins d'administration d'une loi fédérale ou provinciale;
- e) à un organe d'enquête nommé dans la *Loi* ou une institution gouvernementale à la demande de Femmes et sport au Canada, lorsque cette dernière croit que les renseignements sont liés à un bris de contrat ou une infraction à une loi fédérale, provinciale ou étrangère, ou que l'on soupçonne que les renseignements sont liés à la sécurité nationale ou la tenue d'activités internationales;
- f) à un organe d'enquête à des fins en lien avec une enquête portant sur un bris de contrat ou une infraction à une loi fédérale ou provinciale;
- g) dans une situation d'urgence où la vie, la santé ou la sécurité d'une personne est en danger (Femmes et sport au Canada doit informer la personne de la divulgation);
- h) pour une étude ou des recherches statistiques ou académiques;
- i) à une institution d'archives;
- j) 20 ans après la mort de la personne ou 100 ans après la création du dossier;



- k) lorsqu'ils sont publics, comme indiqué dans le règlement;
- l) dans toute autre circonstance prévue dans la loi.

### **Limites de la collecte, divulgation et conservation**

- 20. Limites de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation. Femmes et sport au Canada ne recueillera pas, n'utilisera pas ou ne divulguera pas de renseignements à tort et à travers. Les renseignements doivent être recueillis aux fins précisées dans cette politique, sauf si la personne y consent ou que la loi ne l'exige.
- 21. Durée de la conservation. Les renseignements personnels ne seront conservés que pendant la période nécessaire à la participation à Femmes et sport au Canada, afin de conserver des dossiers historiques précis ou comme l'exige la loi.
- 22. Destruction des renseignements. Les documents seront détruits par déchiquetage et les fichiers électroniques seront supprimés au complet.

### **Protection**

- 23. Protection. Les renseignements personnels seront protégés contre la perte ou le vol, l'accès non autorisé, la divulgation, la reproduction, l'utilisation ou la modification, par des mécanismes de sécurité convenant à la sensibilité de l'information.

### **Manquements**

- 24. Manquements. Femmes et sport au Canada est tenue de déclarer tout manquement de son mécanisme de sécurité et toute divulgation ou accès non autorisé à des renseignements personnels au bureau du commissaire à la protection de la vie privée lorsque le manquement, la divulgation ou l'accès pose « un risque réel de préjudice considérable » à une personne. Un risque « réel de préjudice considérable » est défini comme étant tout « *dommage corporel, humiliation, dommage à la réputation ou aux relations, perte d'emploi, d'occasions d'affaires ou professionnelles, perte financière, vol d'identité, conséquence négative au dossier de crédit et dommage à la propriété et perte de propriété* ».
- 25. Rapport. Femmes et sport au Canada soumettra un rapport d'accès ou de divulgation non autorisée au bureau du commissaire à la protection de la vie privée selon le type et dans le format précisés par le bureau du commissaire à la protection de la vie privée, sous peine de pénalité financière.
- 26. Dossiers et notification. En plus de déclarer le manquement ou l'accès ou la divulgation non autorisée, Femmes et sport au Canada maintiendra des dossiers du manquement et en informera les personnes touchées.

### **Accès personnel**

- 27. Accès. Toute personne peut, par écrit et avec l'assistance de Femmes et sport au Canada, être informée de l'existence, de l'utilisation et de la divulgation de ses renseignements personnels et aura accès à ces renseignements. De plus, toute personne aura le droit d'être informée de la source des renseignements personnels et de connaître les tiers auxquels ces renseignements ont été divulgués.
- 28. Réponse. Les renseignements demandés seront divulgués à la personne sans frais, ou à faible coût afin de couvrir les coûts de photocopie, dans les 30 jours suivant la réception de la demande écrite, à moins qu'il n'existe des motifs valables de prolonger ce délai.



29. Refus. Une personne peut se voir refuser l'accès à ses renseignements personnels dans les circonstances suivantes :
- Les coûts pour fournir ces renseignements sont exorbitants.
  - Les renseignements font référence à d'autres personnes.
  - Les renseignements ne peuvent pas être divulgués pour des raisons légales, de sécurité ou commerciales.
  - Les renseignements sont protégés par le secret professionnel ou le privilège relatif au litige.
30. Raisons. Lors du refus, Femmes et sport au Canada fera connaître les raisons du refus et les dispositions connexes de la *Loi* à la personne.
31. Identité. Des renseignements en quantité suffisante seront demandés afin de confirmer l'identité de la personne avant de transmettre à cette personne un compte rendu de l'existence de l'utilisation et de la divulgation de renseignements personnels.

### **Contestation de la conformité**

32. Contestation. Une personne peut contester la conformité à cette politique et à la Loi auprès de la personne responsable de la conformité.
33. Procédé. Sur réception d'une plainte, Femmes et sport au Canada :
- consignera la date de réception de la plainte;
  - informera l'agent de la protection de la vie privée, qui agira en tant que personne neutre et non biaisée afin de régler la plainte;
  - accusera réception de la plainte au téléphone en précisant la nature de la plainte, dans les trois (3) jours suivant la réception de la plainte;
  - nommera un enquêteur indépendant possédant les compétences nécessaires pour mener une enquête juste et impartiale et ayant un accès absolu à tous les dossiers pertinents et personnels, dans les dix (10) jours suivant la réception de la plainte;
  - l'enquêteur devra remettre son rapport écrit à Femmes et sport au Canada à la fin de son enquête et dans les vingt-cinq (25) jours suivant la réception de la plainte;
  - informera le plaignant des résultats de l'enquête et des mesures à suivre pour régler la plainte, y compris tout amendement à apporter aux politiques et directives, dans les trente (30) jours suivant la réception de la plainte.
34. Dénonciation. Femmes et sport au Canada ne congédiera pas, ne suspendra pas, ne rétrogradera pas, ne disciplinera pas, ne harcèlera pas ou ne désavantagera pas d'une quelconque façon un directeur, dirigeant, employé, membre de comité, bénévole, formateur, entrepreneur et autre décideur de Femmes et sport au Canada et ne refusera pas un avantage à cette personne parce que cette personne, ayant agi de bonne foi et en se fondant sur des croyances raisonnables :
- a divulgué au commissaire que Femmes et sport au Canada a enfreint ou s'apprête à enfreindre la *Loi*;
  - a fait ou fait connaître son intention de faire ce qui doit être fait afin d'éviter qu'une personne enfreigne la *Loi*;
  - a refusé et a fait connaître son intention de refuser de faire quelque chose constituant une infraction à la *Loi*.

### **Adresse IP**

35. Adresse IP. Femmes et sport au Canada ne recueille pas, n'utilise pas et ne divulgue pas de renseignements tels que l'adresse IP.



### **Droit applicable**

36. Droit applicable. Le site Web de Femmes et sport au Canada est créé et contrôlé par Femmes et sport au Canada, dans la province de l'Ontario. Par conséquent, ces renoncements et conditions sont régies par les lois de la province de l'Ontario.

### **Révision et amendements**

37. La présente politique sera révisée et amendée aux deux ans en consultation avec les employés, le conseil d'administration et les experts en la matière. La prochaine révision aura lieu en mai 2022.

## **Énoncé de consentement**

Femmes et sport au Canada inclura le paragraphe suivant lors de la collecte de renseignements personnels (ou une variation de celui-ci selon les circonstances et le but de la collecte) :

1. J'autorise Femmes et sport au Canada de recueillir et d'utiliser des renseignements personnels à mon sujet aux fins décrites dans la *Politique de confidentialité* de Femmes et sport au Canada.
2. En plus de l'objet précisé dans la *Politique de confidentialité* de Femmes et sport au Canada, j'autorise Femmes et sport au Canada à :
  - a) Distribuer mes renseignements personnels aux agences du programme et de financement.
  - b) Photographier et/ou enregistrer mon image et/ou ma voix sur papier, sur pellicule et/ou sur bande audio, et à utiliser ce matériel pour le développement de matériel éducatif de Femmes et sport au Canada et pour la promotion de Femmes et sport au Canada dans les médias ou les infolettres, les sites Web, la télévision, les films, la radio, les imprimés et/ou l'affichage. Je reconnais que je renonce à toute demande de rémunération pour l'utilisation audiovisuelle de matériel à ces fins.
  - c) Communiquer mes renseignements personnels aux partenaires de projet, comme nécessaire à la réalisation des activités des projets ou initiatives concernés, seulement.
  - d) Recueillir et à communiquer mes renseignements personnels pour une étude ou des recherches statistiques ou académiques.
3. Je reconnais que je peux retirer mon consentement en tout temps en communiquant avec l'agent de la protection de la vie privée de Femmes et sport au Canada. L'agent de protection de la vie privée m'informerait des conséquences de ce retrait.

## **Renonciation sur le site Web**

Femmes et sport au Canada publiera les détails entourant le droit d'auteur et la renonciation légale dans la section pertinente du site Web de Femmes et sport au Canada.

Site Web. Le site Web de Femmes et sport au Canada est un produit de Femmes et sport au Canada. Les renseignements se trouvant sur le site Web sont offerts en tant que ressource pour les personnes qui s'intéressent à Femmes et sport au Canada. Femmes et sport au Canada se dégage de toute responsabilité ou garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude, le caractère complet et le bien-fondé de l'information pour un but précis. Les personnes obtenant les renseignements sont



entièrement responsables de leur utilisation et reconnaissent que Femmes et sport au Canada n'est pas responsable de toute réclamation, perte ou préjudice découlant de l'utilisation de ces renseignements. Toute référence faite à un produit, procédé ou service précis ne constitue pas ou ne sous-entend pas la recommandation ou l'appui de celui-ci par Femmes et sport au Canada. Femmes et sport au Canada se réserve le droit d'apporter des changements en tout temps, sans préavis.

Liens extérieurs. Les liens accessibles par le biais du site Web pourraient vous faire quitter le site Web de Femmes et sport au Canada. Sachez que les sites Internet accessibles grâce à ces liens ne relèvent pas de Femmes et sport au Canada. Par conséquent, Femmes et sport au Canada se dégage de toute responsabilité quant à la représentation de ces sites et du matériel qui s'y trouve. Femmes et sport au Canada n'offre ces liens que par commodité et ne garantit en rien ces liens ni le matériel qu'on y trouve. Femmes et sport au Canada n'est pas responsable des pratiques en matière de renseignements personnels des autres entreprises et sites Web.